

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2020-332 modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle a été adopté par le conseil de la MRC ce 1<sup>er</sup> avril 2020. Ce règlement a pour objet de prévoir des exceptions pour permettre la passation de certains contrats additionnels de gré à gré ainsi que des mesures pour favoriser la rotation d'éventuels cocontractants.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au [greffe@haute-yamaska.ca](mailto:greffe@haute-yamaska.ca). D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/>. Une version administrative du Règlement de gestion contractuelle, une fois en vigueur se trouvera également en tout temps sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Gestion contractuelle.

Fait à Sherbrooke (Québec), ce 1<sup>er</sup> avril 2020.

La directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe,

*(signé)*  
Judith Desmeules